
1. PORTÉE DU RÈGLEMENT

2. AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PRIVÉ

2.1. Affectation

2.2. Implantation des volumes

2.3. Alignements obligatoires

2.4. Hauteur des constructions

2.5. Toitures

a) Constructions principales

b) Dépendances

c) Modules de production de chaleur ou d'énergie

2.6. Etage en retrait

2.7. Saillies et Avant-Corps

2.8. Dépendances

a) Garages et Carports

b) Abri de Jardin

2.9. Stationnement privé

2.10. Accès carrossables et piétons

2.11. Surfaces extérieures pouvant être scellées

schématique du degré d'utilisation du sol par lot

représentation

2.12. Espaces verts privés



2.13. Murs de soutènement et Clôtures

a) Murs de Soutènement

b) Clôtures



2.14. Remblai / Déblai

2.15. Piscine

2.16. Servitude écologique

2.17. Gestion des eaux usées et pluviales

3. AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC

3.1. Cession de terrain

3.2. Aménagements des espaces publics

3.3. Stationnement Public

4. DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES

4.1. Logements abordables

306 m²

Lot	SCB destinée exclusivement au logement	SCB minimale réservée aux log. abordables	Nombre minimal de log. abordables
1	m2	m2	u.
2	m2	m2	u.
3	m2	m2	u.
4	m2	m2	u.
5	m2	m2	u.
6	m2	m2	u.
7	m2	m2	u.
8	m2	m2	u.
9	m2	m2	u.
10	m2	m2	u.
TOTAL	3052,00 m2	306,00 m2	2 u.

